

Avis de convocation / avis de réunion

FRANCE INVESTIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital 257 233 950 €
Siège social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux cedex
339 299 059 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la **SCPI FRANCE INVESTIPIERRE** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 17 juin 2021 à 9 heures 30**.

Dans le prolongement du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, cette Assemblée se tiendra hors la présence physique de ses actionnaires qui seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

I. Ordre du jour

- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2020 sur la base des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes
- Approbation du rapport de la Société de Gestion et quitus de sa gestion,
- Approbation du rapport du Conseil de Surveillance,
- Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
- Constatation et affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la Société au 31 décembre 2020,
- Autorisation de contracter des emprunts et des emprunts relais,
- Nomination de quatre membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

II. Texte des résolutions.**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport de la Société de Gestion, approuve ce rapport et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au Conseil de Surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2020	18 237 422,95 €
Majoré du report à nouveau	21 779 233,42 €
Résultat distribuable	40 016 656,37 €
Affecté comme suit :	
Dividende total au titre de l'exercice 2020 (Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	21 422 106,00 €
Nouveau report à nouveau	18 594 550,37 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2020 s'élève à 12,70 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant tous prélèvements :

Jouissance	1 ^{er} trim 2020	2 ^{ème} trim 2020	3 ^{ème} trim 2020	4 ^{ème} trim 2020
Pour un trimestre entier	3,25€	3,15€	3,15€	3,15€

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur comptable 360 371 808,80 € soit 213,64 € par part

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur de réalisation 513 867 170,52 € soit 304,64 € par part

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la Société arrêtée au 31 décembre 2020 :

- valeur de reconstitution 607 489 352,91 € soit 360,15 € par part

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la Société de Gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 25 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminué de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI étant précisé que dans le cadre de cette limite les emprunts relais ne devraient pas dépasser durablement 10% de ladite valeur. L'Assemblée Générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.
La Société de Gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de surveillance :
Il y a cette année 12 candidatures pour 4 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir.
Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les quatre candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous :

- Monsieur Jean-Luc BRONSART,
- Monsieur François FERRUS,
- Madame Marie-France VUILLIER,
- SPIRICA,
- Monsieur Claude BOULAND,
- Monsieur Marc CHAPOUTHIER,
- Monsieur Christian DESMAREST,
- Monsieur Jean-Marc ETIENNE,
- Madame Sandrine KONTZ,
- Monsieur Christian LEFEVRE,
- Monsieur Jacques MORILLON,
- SC REGLISSE.

Ces quatre candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2023.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE FRANCE INVESTIPIERRE

10^{ème} résolution - 4 postes à pourvoir –12 candidats

Nom - Prénom du candidat	Âge*	Nombre de parts**	Nouveau ou renouvellement	Nombre de mandats exercés dans d'autres SCPI gérées ou non par BNP REIM***	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
BRONSART Jean-Luc	66	555	Renouvellement	43	Investisseur immobilier et bailleur privé depuis 45 ans. Associé fondateur de plusieurs SCPI de divers groupes. Président du conseil de surveillance de la

					SCPI Epargne Foncière et de l'OPCI Cerenicimo+.
FERRUS François	79	2 947 US	Renouvellement	1	Conseiller d'entreprise. Ancien membre du cabinet du Premier Ministre. Ancien conseiller régional d'Ile-de-France.
VUILLIER Marie-France	52	360	Renouvellement	0	Commerçante. Associée d'une SCI familiale dans les Pyrénées (31). Membre et vice-présidente du conseil de surveillance de la SCPI France Investipierre.
SPIRICA, représentée par Dominique RAMAMONJISOA		74 906	Renouvellement	1	Responsable Middle Office chez SPIRICA. Membre du conseil de surveillance depuis 2019 en représentation de SPIRICA.
BOULAND Claude	69	368	Nouveau	1	Viticulteur en Touraine depuis 1994 (22 ha).
CHAPOUTHIER Marc	83	217	Nouveau	0	Président de la société Déchets Environnement (secteur du déchet-recyclage). Membre des conseils d'administration de Saint-Jean Groupe (agroalimentaire) cotée à Euronext et de la Caisse d'allocation familiale de Moselle.
DESMAREST Christian	60	160	Nouveau	6	Ingénieur marketing chez Schneider Electric. Bailleur privé d'un logement locatif. Associé dans une vingtaine de SCPI depuis plus de 30 ans. Membre de plusieurs conseils de surveillance de SCPI de rendement diversifiées.
ETIENNE Jean-Marc	64	200	Nouveau	0	Dirigeant d'entreprise agro-alimentaire.
KONTZ Sandrine	45	429	Nouveau	2	Sage-femme.
LEFEVRE Christian	70	155	Nouveau	5	Responsable de Centre de Banque Privée BNP PARIBAS. Ingénieur financier CARDIF Assurance. Chargé de cours Centre de Formation de la profession bancaire, Investisseur et Bailleur privé. Membre de divers conseils de surveillance de SCPI.
MORILLON Jacques	56	282	Nouveau	11	Ingénieur. Investisseur immobilier privé.
SC REGLISSE, représentée par Thierry OUDIN		581	Nouveau	1	Agent général d'assurance, Diplômé de l'ICH.

* A la date de l'assemblée générale.

** Nombre de parts détenues au 1^{er} avril 2021 par le candidat.

*** Conformément à la position-recommandation DOC 2011-25 de l'AMF, le tableau des candidatures ci-dessus inclut le nombre de mandats de membre de conseil de surveillance occupés dans d'autres SCPI, SEF ou GFI par les candidats. La liste exhaustive des mandats de chaque candidat au conseil de surveillance de la SCPI France Investipierre est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Pour avis :
La société de gestion,
BNP Paribas REIM France